

REUNION MAIRIE ET FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES DU VENDREDI

5 AVRIL 2013

Présents:

- **Représentants de la Mairie** : Philippe GUERIN (au début), Anna Rita MARLOYE, Martine PREVOT, Herve ADJOUALE, Marie-Josée CUEVAS.
- 1 représentant **parents d'élèves de la FCPE** Isabelle Gayrard)
- 2 représentants **parents d'élèves de la PEIR** (Isabelle Charmasson et Nathalie Duveau)
- 1 représentante de la **CSF** (Madame Courdé)

Sujets abordés:

1. **Travaux Christian Blanc**
2. **Etat d'avancement de la concertation sur les Rythmes scolaires**

1. Travaux Christian Blanc

Le maire a souhaité nous faire part de la difficulté rencontrée par la mairie actuellement pour honorer les travaux qui devaient avoir lieu à la maternelle Christian Blanc permettant d'ouvrir pour la rentrée 2013 deux classes.

Les travaux envisagés avec l'entreprise choisie ne pourront avoir lieu car le marché est rompu et la commune est en contentieux avec cette entreprise (problème de papiers non fournis). De ce fait la municipalité doit refaire un appel d'offres pour retrouver une entreprise digne de ce nom et qui pourra réaliser les travaux.

Malheureusement ce contretemps ne permet pas d'envisager l'ouverture des classes dans les nouveaux locaux. Les classes ouvriront tout de même. La municipalité réfléchit avec la direction de l'école et l'Inspecteur à une solution pour permettre d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. Le maire souhaitait nous faire part des difficultés rencontrées. Une fois une solution trouvée, les parents élus de Christian Blanc seront reçus par Madame Marloye et nous serons informés parallèlement de la solution retenue.

2. Rythmes scolaires :

Madame Marloye nous a brièvement rappelé les différentes phases de concertation qui ont eu lieu depuis plusieurs semaines sur l'aménagement de la semaine scolaire pour la rentrée 2013-2014.

Nous avons notamment retenu : 15 mars rencontre entre les représentants de la mairie et les parents d'élèves afin de récolter leur avis sur la réforme des rythmes scolaires. Réunion

avec le service CLAE, la restauration. Chaque école a présenté ses horaires et a essayé de s'entendre....

Suite aux différents conseils d'école, l'Inspecteur a souhaité réunir tous les directeurs d'école pour leur soumettre un emploi du temps. Son souhait est de trouver quelque chose d'uniforme à tous les groupes scolaires sur une même commune. Le maire de Cugnaux est d'accord avec cela et ne souhaite pas de cas particulier notamment pour la gestion des transports et l'organisation du CLAE. Toutes les écoles sauf une ont validé la proposition de monsieur Mercier qui est la suivante :

	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	12h-14h10	14h10-16h30
MARDI	9h-12h	12h-14h10	14h10-16h30
MERCREDI	9h-11h40		
JEUDI	9h-12h	12h-14h10	14h10-16h30
VENDREDI	9h-12h	12h-14h10	14h10-16h30

- Donc plus de mercredis libérés comme indiqué dans la réforme.
- Les horaires du CLAE restent inchangés. Accueil du matin 7h30 et fin du CLAE à 18h30.
- Un enseignement de 24h hebdomadaires réparties sur 4 jours et demi avec 4 journées d'une durée de 5h20 et une matinée de 2 h40, sur 36 semaines.
- La pause méridienne est allongée de 10mn pour soi disant favoriser le bon déroulement des deux services. Beaucoup d'enseignants se plaignaient de voir arriver des élèves du deuxième service après 14h. Nous continuons à penser qu'il faudrait peut-être se pencher davantage sur l'organisation du CLAE et de la restauration !! Les élèves mangeant à leur domicile pourront être accueillis à partir de 14h.
- L'APC (activités pédagogiques complémentaires) d'une durée annuelle de 36h sera dispensée soit les mercredis de 11h40 à 12h25 soit un soir (le mardi ?) de 16h30 à 17h15.
- Le contenu de l'APC relève du conseil des maitres, avec l'accord de l'inspection. Nous n'avons pas de visibilité sur le contenu à l'heure actuelle.
- Une demande auprès du conseil général sera envoyée pour la modification des ramassages scolaires.

Une prochaine rencontre est prévue le 15 avril en présence de monsieur Mercier et parents d'élèves. De là une proposition sera envoyée à l'inspection académique qui validera ou non.

Nous avons demandé à avoir plus de clartés sur les différentes activités proposées au moment du CLAE (midi et surtout soir) et quels étaient les intervenants. Avec la nouvelle réforme, les enfants vont passer plus de temps au CLAE, le soir (de 16h30 à 18h30 pour ceux qui sont là tout le temps). Il serait alors souhaitable de proposer davantage de choses ou de permettre à plus d'enfants d'accéder à une activité proposée. Les associations devraient

recevoir d'ici peu une synthèse du projet éducatif cugnalais décrivant les activités et projets de l'équipe du CLAE.

Fin de la réunion vers 19h.

Alexandra et Isabelle, je sais que la tâche n'est pas simple. Avec Isabelle Charmasson nous avons essayé de soulever différents points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord mais beaucoup de nos questions sont restées sans réponse ou pas satisfaisantes. De plus il est vrai que certaines nécessitent une réponse de la part de Monsieur Mercier, inspecteur de la circonscription qui n'était pas présent vendredi.

QUESTIONS A POSER OU (RE) POSER PUISQUE RESTEES SANS REPONSES

- On sait très bien que les heures matinales sont les plus favorables pour apprentissages mais aussi pour des créneaux tels que l'aide perso ou maintenant l'APC pourquoi ne pas avoir essayé de mettre l'APC un matin avant le début des cours ?
- Pourquoi alors ne pas avoir choisi d'avancer l'horaire de début des cours de 30 mn (8h30 au lieu de 9 heures) et mettre l'APC le mercredi de 11h15 à 12h?
- Autre possibilité : cette pause méridienne si longue ne permettrait-elle pas de caler l'APC au moins pour les enfants mangeant à la cantine ?
- Pour le mercredi l'APC comme vous le préconisez se terminerait à 12h25 Comment allez vous gérer le transport scolaire ce jour là? Comment font les enfants qui, de l'école vont au centre de loisirs ?
- Pas de CLAE le mercredi matin ?
- Le temps de concertation des maîtres attribué jusque là le mercredi matin (quand il était libéré) n'est plus. Sera-t-il remplacé ? Si oui à quel moment ?
- Quid du RASED ? Qui pourra réellement prendre en charge les élèves en difficultés ?
- Un suivi de l'APC est prévu par les textes. Concrètement comment cela va se matérialiser

- Comment va se gérer la cohabitation APC et aide personnalisée dans une commune à partir de septembre 2013 et dans d'autres communes à la rentrée 2014 sur dérogation à la loi.
- A quel moment aurons-nous la réponse définitive pour les nouveaux rythmes scolaires afin que nous puissions avertir les parents et qu'ils prennent leurs dispositions ?

La réunion prochaine du 15 avril en présence de monsieur Mercier permettra à nouveau de parler de certains points et de soulever de nombreuses questions restées sans réponse.